

Monsieur le Préfet,

Dans le rapport d'étude chiroptères relatif à un projet de parc éolien à SAINT-LONGIS, intitulé "évaluation du contexte environnemental et de l'étude antérieure 2005-2006, INNOVENT reconnaît, page 21, qu'il y a de très nombreuses lacunes dans l'étude d'impact 2006 dont entre autres : "pas de recherches de gîtes, pas de relevés acoustiques, pas de mesures de l'activité, pas de répartition dans l'espace, pas d'approches de cycles saisonniers, etc...., de fait, pas d'étude d'impacts conduite par la prise en compte de tous ces points".

L'expertise chiroptérologique complémentaire qui est actuellement présentée au public n'apporte pas d'éléments suffisants au dossier antérieur de 2006, puisque cette expertise ne porte que sur 4 dates du mois de Septembre : 21 et 31 Septembre 2018, 5 et 17 Septembre 2019.

Il n'y a aucun relevé sur des périodes pourtant importantes, en Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Octobre et Novembre. Il n'y a donc rien sur les périodes entre la fin de l'hibernation des adultes, la naissance, la croissance et l'apprentissage des jeunes à la chasse; il n'y a rien pour la préparation de l'hibernation; il n'y a aucune analyse des cycles saisonniers et des cycles de cultures, puisqu'il n'y a aucun relevé de passage de chiroptères au printemps et en été.

La nouvelle étude d'impact est donc toujours nettement insuffisante. Le permis de construire doit donc être refusé.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean HUEBER